

Premiers résultats en Ardèche





1n9~92n9291 91021106 0102

La restructuration n'affecte pas la diversité des productions

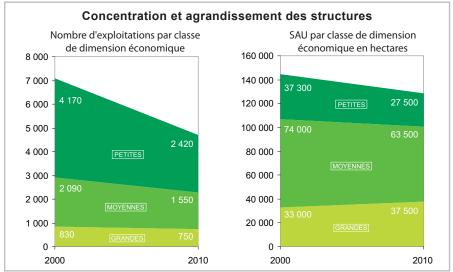
En passant de 7 080 en 2000 à 4 710 en 2010, le nombre des exploitations agricoles en Ardèche enregistre une diminution de 33 %. Une baisse comparable à celle constatée en Rhône-Alpes, qui laisse ainsi au département la même représentativité régionale, avec 12 % du nombre total d'exploitations.

Comme en région, les petites* exploitations enregistrent le plus fort recul (-42 %), suivies des moyennes* (-26 %). Même les grandes* exploitations se concentrent (-9 %). Les petites exploitations conservent ainsi une courte majorité en nombre (51%), mais ne représentent que 9 % du potentiel économique.

La surface agricole utilisée (SAU) est en baisse sensible : passant en dix ans de 144 000 ha à 128 500 ha, elle perd 1 % par an. Toutes les surfaces libérées par la restructuration ne sont pas perdues pour l'agriculture : la redistribution des surfaces permet aux exploitations de plus de 100 ha de voir leur nombre augmenter (+ 29 %), dans des proportions cependant moindres que celles notées au niveau régional (+36 %).

La concentration des structures crée les conditions de leur agrandissement. La surface moyenne par exploitation passe ainsi en 10 ans de 20 à 27 hectares. On reste donc assez loin de la moyenne régionale (37 ha), mais cela s'explique par l'importance en Ardèche des secteurs viticole et fruitier, faiblement consommateurs de foncier.

*Les exploitations sont classées en petites, moyennes, grandes, selon que leur production brute standard est inférieure à 25 000 €, comprise entre 25 000 et 100 000 €, supérieure à 100 000 € (cf. définitions page 4)



Lune photographie complète et détaillée de notre agriculture, et permet de mesurer son évolution. L'analyse des premiers résultats pour l'Ardèche confirme l'agrandissement des structures. La surface moyenne par exploitation progresse ainsi de plus d'un tiers en dix ans. Dans le même temps, le nombre des exploitations de polyculture-polyélevage chute de 42 %. Malgré le phénomène de concentration et de spécialisation, la palette des productions reste très diverse.

Ces tendances générales seront précisées au fur et à mesure de la diffusion des résultats complets. Le recensement agricole joue ainsi pleinement son rôle d'outil essentiel à la connaissance du secteur agricole et de nos territoires, au pilotage de l'action publique et à son évaluation, ainsi que d'aide à la décision pour les responsables professionnels et les chefs d'entreprises. Que tous les acteurs ayant contribué à sa réalisation, et en premier lieu les agriculteurs de notre département, en soient remerciés.

Claude Ageron Directeur départemental des territoires de l'Ardèche



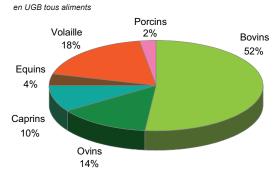
Source : Agreste - Recensements agricoles



Cultures fourragères Cultures 10 % toujours en herbe 64 % Cultures 12 % Cultures 54 % Cultures 55 Cultures 64 %

Les cultures en 2010

Le cheptel en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'herbe domine dans le paysage agricole

L'agriculture ardéchoise utilise une surface de 128 500 ha, soit 23 % du territoire départemental. Les surfaces destinées à l'élevage (surfaces toujours en herbe et fourrages annuels) représentent les trois quarts de la SAU. Le département se distingue aussi par l'importance des cultures permanentes (fruits et vignes), qui occupent 14 % des surfaces, contre 6 % seulement sur l'ensemble de la région. A l'inverse, les cultures annuelles (hors fourrages) ne représentent que 12 % du total (moyenne régionale : 29 %). La vigne cède du terrain (-16 %, conforme au recul régional, -18 %); en revanche, les fruitiers gagnent 6 % de SAU, grâce aux fruits à coque, dont la surface recensée passe de 1 200 à 3 000 ha. Même si la filière connaît un nouvel essor, cette augmentation doit être prise avec précautions, d'autant qu'elle inclut sans doute la réhabilitation de vergers abandonnés.

Si la châtaigne est en vogue, le cheptel ardéchois connait des évolutions contrastées. L'effectif de vaches laitières perd 17 %, celui des bovins viande reste stable. Les ovins et caprins, surtout présents dans la montagne ardéchoise, perdent respectivement 24 et 11 % de leur effectif. Dans le même temps, la volaille se déplume, avec une part en Rhône-Alpes de seulement 9 % (13 % en 2000), et la perte de près d'un million de têtes (-39 %). Une baisse plus importante que celle du cheptel régional (-15 %).

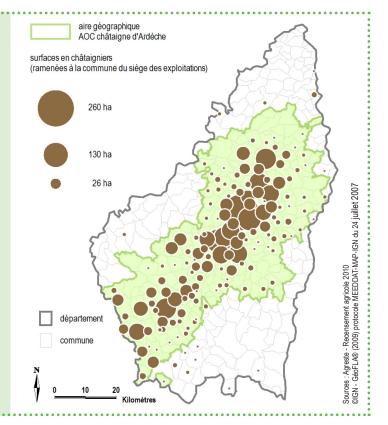
La châtaigne a du punch!

Avec environ 5 500 tonnes de récolte annuelle, l'Ardèche est le premier département producteur de châtaigne en France et pèse pour 50 % dans le total de la production nationale. Plus de 800 exploitations agricoles, sur un total de 4 700 (17 %), participent, peu ou prou, à la castanéïculture ardéchoise. Elles exploitent pratiquement 3 000 ha, essentiellement situés en zone de montagne, soit à peu près 16 % de la surface en cultures permanentes du département.

Un poids non négligeable de l'économie agricole ardéchoise pour cette culture traditionnelle, un temps en perte de vitesse, qui trouve un nouvel élan en juin 2006 grâce à l'obtention de l'AOC* «Châtaigne d'Ardèche». Cette appellation concerne aujourd'hui trois produits, la châtaigne fraîche, sèche, et la farine sur une aire géographique couvrant 188 communes ardéchoises. Cette reconnaissance d'un mode de culture des plus naturels permet le développement, en parallèle, des activités de transformation et de la vente directe à la ferme.

* AOC : appellation d'origine contrôlée

Sources : Recensement Agricole et CICA (Comité interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche)



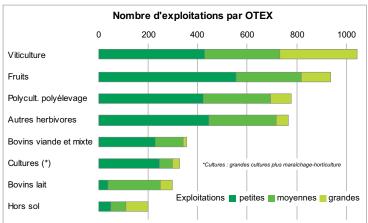


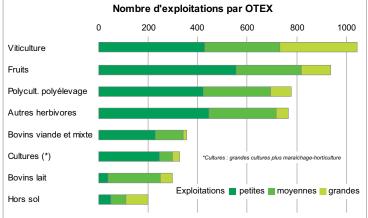
Vin et fruits en tête des productions

Les exploitations spécialisées en viticulture conservent le plus fort potentiel économique du département et reste aussi les plus nombreuses. Leur production brute standard (PBS) est presque deux fois supérieure à celle des entreprises orientées fruits, qui se classent en seconde position. Les trois quarts du potentiel de production viticole sont assurés par les grandes exploitations, dont le nombre reste stable (environ 300 exploitations), pendant que les petites exploitations diminuent de moitié (de 943 à 428). Les exploitations essentiellement fruitières préservent, malgré la crise, leur second rang départemental en termes de potentiel agricole : l'Ardèche représente dans ce secteur un cinquième du potentiel régional.

Les exploitations non spécialisées (polyculture-polyélevage) complètent le podium. Leur nombre a cependant diminué de 42 % en dix ans.

Malgré la baisse des cheptels ovins et caprins, le département conserve de peu son rang de leader rhônalpin pour le potentiel de l'orientation «autres herbivores», devant la Drôme.





Orientations technicoéconomiques des communes de l'Ardèche grandes cultures maraîchage et horticulture viticulture cultures fruitières et permanentes bovins lait bovins élevage et viande bovins mixtes ovins caprins et autres herbivores élevage hors sol polyculture et polyélevage

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 ©IGN - GéoFLA® (2009) protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007

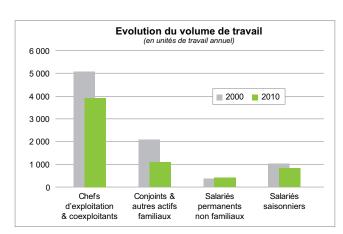


Le modèle familial résiste, le salariat progresse

8 300 personnes participent régulièrement à l'activité des exploitations agricoles en Ardèche. Si le nombre d'actifs familiaux diminue d'environ un tiers, celui des salariés permanents gagne 15 % en dix ans.

Toutefois, 80 % du volume de travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles sont toujours fournis par les actifs familiaux, chefs d'exploitation et coexploitants en tête. A l'inverse, si le volume de travail des salariés permanents progresse de 14 % par rapport à 2000, il ne représente encore que 7 % du total. Celui des salariés saisonniers complète l'ensemble avec une part stable de 13 %.

La pluriactivité est conforme en Ardèche à la moyenne régionale : 24 % des chefs d'exploitation et coexploitants, et 30 % des autres actifs familiaux sont pluriactifs, ces valeurs étant en hausse respective de deux et six points par rapport à 2000.



Source : Agreste - Recensements agricoles

L'IGP a le vin en poupe!

Première par le nombre d'exploitations concernées (1 040), plus gros potentiel économique, dominant largement la SAU des cultures permanentes (10 800 ha), la viticulture reste un secteur fort de l'agriculture ardéchoise. Les exploitations spécialisées dans l'activité viticole détiennent plus de 80 % de la surface des vignes (9 100 ha).

Les exploitations viticoles ardéchoises se sont engagées dans une démarche de qualité, en restructurant plus de 70 % de leur vignoble et en s'orientant, dans une très large majorité, vers des vins d'appellation IGP*. Ce segment, essentiellement concentré dans le sud du département, concerne plus des deux tiers du vignoble ardéchois (6 400 ha, soit 2 % de plus qu'en 2000) et représente plus de 70 % de la récolte totale. De leur côté, les AOP* (Côtes du Rhône et Côtes du Vivarais) représentent un peu plus du quart de la surface des vignes, tandis que les vins sans indication géographique ont aujourd'hui pratiquement disparu.

* AOP : appellation d'origine protégée

* IGP : indication géographique protégée

Sources : Recensement agricole 2010 - UVICA (Union des vignerons des Côteaux de l'Ardèche)

A la recherche de la valeur ajoutée

Plus de 400 exploitations sont certifiées bio. Presque autant déclarent envisager une conversion dans les cinq ans à venir. L'Ardèche est ainsi le second département rhônalpin pour le bio, après la Drôme. Toutes les orientations sont concernées, fruits en tête.

Les autres signes de qualité ne sont pas en reste : 40 % des exploitations (soit 5 points de plus que la moyenne nationale) sont concernées, pour au moins un de leurs produits. Si le vin se taille la part du lion, les productions animales sont également bien représentées : AOC fin gras du Mezenc et picodon, IGP poulet de l'Ardèche et saucisson de l'Ardèche...

 $36\,\%$ des exploitations commercialisent au moins un produit en circuits courts : c'est deux fois plus que la moyenne nationale.

Enfin, une exploitation sur cinq pratique au moins une activité de diversification, dont la moitié la transformation de produits agricoles.

Pour en savoir plus

Suivez l'actualité du recensement sur www.draaf-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr et www.agreste.agriculture.gouv.fr

Cartes, tableaux, données de cadrage et détaillées sont à votre disposition



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÈCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes

Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective

Cité administrative - 165 rue Garibaldi - BP 3020

69401 LYON CEDEX 03

Tél: 04 78 63 25 35 • **Fax**: 04 78 63 34 37 **E-mail**: sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

E-mail: sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fi www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.ir www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de citer la source : Agreste

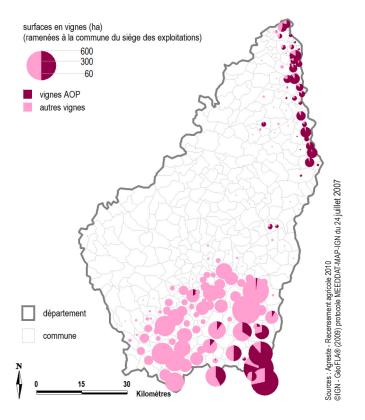
Directeur de la publication : Gilles PELURSON

Rédaction : Jean-François DUPRA Composition : Carole GUILLAIN Cartographie : Laurent HIVERT

Photo : Óffice de Tourisme des Gorges de l'Ardèche - DREAL Rhône-Alpes ${\bf N}^{\circ}$ CPPAP : 1260 AD

N° CPPAP : 1260 AD Dépôt légal : Novembre 2011

ISSN: 1295-9049



Agreste: la statistique agricole

© AGRESTE 2011 - 3,50 €

DÉFINITIONS

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à trois critères :

- elle a une activité agricole : soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif,
- elle atteint une certaine dimension : soit 1 ha de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole :

- les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les co-exploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation,
- les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet,
- les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur une année.

La production brute standard (PBS) est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations et permet de les classer en petites quand elle est inférieure à 25 000 €, moyennes, quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 €, et en grandes quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).

La mesure des cheptels en **unité de gros bétail** (UGB) permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Résultats semi-définitifs au 15/08/2011